



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 65077

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. Il semble, en effet, que ce corps d'enseignants dont le recrutement a cessé en 1985, et qui compte aujourd'hui 5 687 CE EPS, dont 3 854 toujours en classe normale, n'ait bénéficié que de quelques points de revalorisation en 1989 et 1993. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour l'ouverture de voies promotionnelles de grade en nombre conséquent et pour l'intégration de ces personnes dans le corps des professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65077

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4459

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5209